



SYNDICAT MIXTE OUVERT DE CHAUFFAGE ET DE REFROIDISSEMENT URBAIN
Le Luminis – 91 rue Jean Jaurès – 92800 PUTEAUX
Téléphone : 01.47.75.96.29.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - SEANCE DU 15 OCTOBRE 2025

Délibération n° 1233

Objet : Décision modificative budgétaire n°1 au budget primitif 2025

Séance du Comité du 15 octobre 2025 sur convocation adressée aux membres le 9 octobre 2025

L'an deux mille-vingt-cinq le 15 octobre 2025 à 16h30, les membres composant le Comité du Syndicat mixte ouvert de chauffage et de refroidissement urbain convoqués régulièrement et individuellement par lettre d'invitation, se sont réunis à leur siège social sous la présidence de Monsieur Jacques KOSSOWSKI.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques KOSSOWSKI, Président
Madame Samia KASMI, Vice-Président
Mesdames Anne-Marie AMSELLEM, Stéphanie SOARES, Patricia PENTURE,
Messieurs Philippe POUTHE, Robert BERNASCONI, Yves REVILLON, Julien SAGE,

ABSENTE-EXCUSEE :

Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD

A DONNE POUVOIR :

Monsieur Vincent FRANCHI à Madame Anne-Marie AMSELLEM

Lesquels forment la majorité des 11 membres du Comité en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L 2121-17 et L 2121-20 du code général des collectivités territoriales.

LE COMITÉ SYNDICAL,

Vu, le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants, L. 5722-1 et suivants

Vu, la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu, la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration territoriale,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu, l'arrêté ministériel du 30 Avril 1965 autorisant la création et approuvant les statuts du Syndicat Mixte composé du Département, des Communes de Courbevoie, Nanterre et Puteaux pour assurer le chauffage urbain, et le cas échéant, la climatisation des immeubles situés dans le périmètre de la zone de La Défense,

Vu, les circulaires ministérielles du 25 septembre, 2 octobre 1974 et 3 février 1986 relatives à la création et au fonctionnement des Syndicats de Communes et des Syndicats Mixtes,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu, les statuts du Syndicat GENERIA approuvé par arrêté préfectoral DCL/BCLI n°2019-199 en date du 14 octobre 2019,

Vu la délibération du Comité Syndical du 7 décembre 2023 portant adoption de la nomenclature M57,

Vu la délibération du Comité Syndical du 7 décembre 2023 portant approbation du règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération du Comité Syndical du 10 février 2025 prenant acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour 2025,

Vu la délibération du Comité Syndicat du 26 mars 2025 adoptant le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2025,

Vu, le rapport de M. le Président du Conseil Syndicat N°9

Considérant que la décision modificative n°1 a vocation à ajuster les crédits afin de prendre en compte les dépenses et recettes non prévues ou insuffisamment évaluées lors des précédentes étapes budgétaires ;

Considérant que les avancées du Schéma directeur du Syndicat ainsi que les négociations avec les concessionnaires ont entraîné des modifications dans l'exécution du budget ;

Considérant la présentation du budget, chapitre par chapitre, permettant d'exposer les ajustements proposés ;

DELIBERE

ARTICLE 1 – Est adopté la décision modification budgétaire n°1 à l'exercice 2025 du Budget Principal du Syndicat

ARTICLE 2 – Précise que le tableau des crédits supplémentaires ouverts figure en annexe n°1 de la présente délibération

ARTICLE 3 – La présente délibération sera transmise au préfet des Hauts-de-Seine, et publiée par voie d'affichage sur le site internet du Syndicat, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur

Le Président du Comité Syndical



Jacques KOSSOWSKI
Maire de Courbevoie

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, 2-4, boulevard de l'Hautil, BP 3032- 95027 Cergy-Pontoise cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. »

Vote pour : 10

Vote contre : 0

Abstention : 0

Délibération transmise en préfecture le :

28 OCT. 2025

Affichage sur le site internet du Syndicat le

30 OCT. 2025

COMITE SYNDICAL DU 15 OCTOBRE 2025
RAPPORT DE PRESENTATION
DOSSIER POUR DECISION N°9- DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 AU BUDGET PRIMITIF 2025

1- Cadre juridique et réglementaire

Le présent rapport a vocation à synthétiser et commenter les données issues de la maquette budgétaire qui répond aux exigences du cadre légal de l'instruction budgétaire et comptable M57.

Le budget primitif 2025 du Syndicat, adopté par le Comité syndical lors de sa séance du 25 mars 2025, constitue le cadre financier de référence pour l'exercice 2025 et est exécuté par l'administration du Syndicat.

En cours d'année, le Président du syndicat mixte GENERIA peut soumettre au Comité Syndical une ou plusieurs décisions modificatives du budget.

Ces décisions modificatives (DM) ont pour objet de réaliser un ajustement des prévisions budgétaires en recettes et/ou en dépenses et permettent ainsi de prendre en compte des éléments nouveaux, non intégrés dans les prévisions initiales du budget primitif.

Le nombre et la fréquence des décisions modificatives sont laissées à l'appréciation de la collectivité ou de l'établissement.

Les ajustements proposés au vote du Comité Syndical dans le cadre de la présente décision modificative en recettes et dépenses s'élèvent à 3 175 000,00 euros pour la section de fonctionnement et à 2 916 872,00 euros pour la section d'investissement.

La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et recettes à 21 499 237,19 euros.
La section d'investissement est équilibrée en dépenses et recettes à 19 487 349,76 euros.

En euros	Budget primitif	DM 1	TOTAL
Section de fonctionnement	18 324 237,19	3 175 000,00	21 499 237,19
Section d'investissement	16 570 477,76	2 916 872,00	19 487 349,76
TOTAL	34 894 714,95	6 091 872,00	40 986 586,95

2- Modifications apportées par la décision en section de fonctionnement

A- Les recettes de fonctionnement

Plusieurs événements sont venus modifier les prévisions initiales des recettes de fonctionnement du Budget primitif 2025 :



En euros	BP 2025	DM 1 - 2025	TOTAL 2025
70 - Produit des services et du domaine	1 460 000,00		1 460 000,00
74 - Dotations et participations	110 018,80		110 018,80
75 - Produits de gestion courante	4 230 100,00	3 175 000,00	7 405 100,00
77 - Produits exceptionnels	-		-
013 - Atténuation de charges			-
Total recettes de fonctionnement	5 800 118,80	3 175 000,00	8 975 118,80
Dotations aux amortissements et provisions	150 000,00	-	150 000,00
Total opérations d'ordre	150 000,00	-	150 000,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 950 118,80	3 175 000,00	9 125 118,80
Excédent reporté	12 374 118,39		12 374 118,39
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT AVEC AFFECTATION DES RESULTATS	18 324 237,19	3 175 000,00	21 499 237,19

Dans le détail :

- L'exploitation de la turbine de cogénération par le concessionnaire Idex La Défense sur la période 2020-2023 a généré un résultat positif d'environ 3 800 k€. Conformément aux règles encadrant l'exploitation de cet équipement public appartenant à GENERIA, la moitié de ce bénéfice, soit 1 900 k€, revient au Syndicat.
- Les discussions menées avec la Société Urbaine de Climatisation ont permis d'aboutir à l'inscription, dans l'avenant n°12 soumis au vote du Comité Syndical d'octobre 2025, d'un mécanisme de partage du sur-résultat constaté par rapport au compte d'exploitation prévisionnel. Ce sur-résultat est évalué à 1 275 k€.

B- Les dépenses de fonctionnement

Plusieurs événements sont venus modifier les prévisions initiales des dépenses de fonctionnement du Budget primitif 2025 :

En euros	BP 2025	DM 1 - 2025	TOTAL 2025
011 Charges à caractère général	1 853 200,00	252 000,00	2 105 200,00
012 Charges de personnel	372 800,00		372 800,00
65 Charges de gestion courante	911 420,00		911 420,00
66 Charges financières	51 112,18	6 128,00	57 240,18
67 Charges exceptionnelles	-		-
Total dépenses de fonctionnement	3 188 532,18	258 128,00	3 446 660,18
Virement à la section d'investissement	14 931 104,18	2 916 872,00	17 847 976,18
Dotations aux amortissements et provisions	204 600,83		204 600,83
Total opérations d'ordre	15 135 705,01	2 916 872,00	18 052 577,01
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	18 324 237,19	3 175 000,00	21 499 237,19

Dans le cadre du renouvellement de la concession de production de froid située sur le Front de Seine, actuellement déléguée à la Société Urbaine de Climatisation et arrivant à échéance en août 2027, les services de GENERIA ont engagé les travaux préparatoires. Ils portent notamment sur la définition des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) attendues : accompagnement en fin de contrat SUC, appui à la passation et à la définition du futur contrat de concession, rédaction des documents, etc. Le coût correspondant est désormais estimé à 154 k€, contre une prévision initiale de 100 k€ inscrite au budget primitif.

Dans le cadre du schéma directeur, le Syndicat prévoit la réalisation d'une étude d'Avant-Projet Sommaire relative à deux sites pré-identifiés pour un projet de géothermie ainsi qu'un accompagnement au dépôt d'un permis minier, pour un montant global de 168 k€.

Un complément de mission sur le schéma directeur, évalué à 12 k€, pourrait également être engagé afin de consolider certaines données.

Par ailleurs, une dépense de 6 128 € est inscrite à l'article 66111 pour le financement des intérêts courus non échus de l'emprunt réalisé par le Syndicat pour le terrain Noel Pons.

L'équilibre de la section de fonctionnement est réalisé par un virement de 2 917 k€ de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

3- Modifications apportées par la décision en section d'investissement

A- Les dépenses d'investissement

Plusieurs événements sont venus modifier les prévisions initiales des dépenses d'investissement du Budget primitif 2025 :

En euros	BP 2025	DM 1 - 2025	TOTAL 2025
20 - Immobilisations corporelles	10 000,00		10 000,00
204 - Subventions d'équipement versées	1 852 000,00	5 400 000,00	7 252 000,00
21 - Immobilisations incorporelles	12 630 521,29	(2 483 128,00)	10 147 393,29
27 - Autres immobilisations financières	3 000,00		3 000,00
13 - Participations et subventions	1 000 000,00		1 000 000,00
16 - Remboursement du capital de la dette	490 183,72		490 183,72
Total dépenses d'investissement	15 985 705,01	2 916 872,00	18 902 577,01
Dotations aux amortissements et provisions	150 000,00		150 000,00
Total opérations d'ordre	150 000,00	-	150 000,00
Restes à réaliser	-	-	-
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	16 135 705,01	2 916 872,00	19 052 577,01
Déficit d'investissement reporté	434 772,75		434 772,75
TOTAL dépenses D'INVESTISSEMENT AVEC REPRISE DES RESULTATS	16 570 477,76	2 916 872,00	19 487 349,76

La décision modificative prévoit :

- Un montant de 3 500 k€ versé sous la forme d'une subvention d'équipement au concessionnaire Idex-La-Défense au titre de la mise aux normes réglementaires des chaudières Agro-pellets dont les travaux de modification, postérieur à l'avenant n°10, ont été rendus nécessaires par un changement de réglementation.
- Un montant de 1 900 k€ inscrit au titre des subventions d'équipement dans le cadre du financement éventuel d'un nouvel équipement à la Concession ILD, sous réserve des négociations en cours et sous couvert de l'approbation du Comité Syndical.
- Une diminution des crédits inscrits au compte 2115 à hauteur de 2 483 k€.

B- Les recettes d'investissement

Les ajustements apportés par la décision modificative n°1 aux recettes d'investissement prévues au BP 2025 concernent le montant du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour un montant de 2 917 k€.

En euros	BP 2025	DM 1 - 2025	TOTAL 2025
10 - Dotations (FCTVA)			-
13 - Participations et subventions	1 000 000,00		1 000 000,00
16 - Dette nouvelle			-
Total recettes d'investissement	1 000 000,00	-	1 000 000,00
Virement de la section de fonctionnement	14 931 104,18	2 916 872,00	17 847 976,18
Dotations aux amortissements et provisions	204 600,83		204 600,83
Total opérations d'ordre	15 135 705,01	2 916 872,00	18 052 577,01
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	16 135 705,01	2 916 872,00	19 052 577,01
Affectation en réserves	434 772,75		434 772,75
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT AVEC AFFECTATION DES RESULTATS	16 570 477,76	2 916 872,00	19 487 349,76

4- Synthèse de la décision modificative n°1

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	DM 1 - 2025	RECETTES	DM 1 - 2025
TOTAL DEPENSES REELLES	258 128,00	TOTAL RECETTES REELLES	3 175 000,00
011 Charges à caractère général	252 000,00	70 Vente de produits	
012 Charges de personnel et assimilés		74 Dotations et participations	
65 Autres charges de gestion courantes		75 Autres produits de gestion courante	3 175 000,00
66 Charges financières	6 128,00	77 Produits exceptionnels	-
67 Charges exceptionnelles			
TOTAL DEPENSES ORDRE	2 916 872,00	TOTAL RECETTES ORDRE	-
023 Virement à la section d'investissement	2 916 872,00		
042 Opérations d'ordre de section à section		042 Opérations d'ordre de section à section	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 175 000,00	R002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	
		TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 175 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES	DM 1 - 2025	RECETTES	DM 1 - 2025
TOTAL DEPENSES REELLES	2 916 872,00	TOTAL RECETTES REELLES	-
20 Immobilisations incorporelles		10 Dotations et fonds divers	
204 Subventions d'équipement versées	5 400 000,00	13 Subventions d'équipement reçues	
21 Immobilisations corporelles	-2 483 128,00	16 Emprunts et dettes	
27 Autres immobilisations financières		27 Autres immobilisations financières	
16 Emprunts et dettes			
13 Subventions d'équipement versées			
TOTAL DEPENSES ORDRE	-	TOTAL RECETTES ORDRE	2 916 872,00
		024 Cessions	
040 Opérations d'ordre de section à section		021 Virement de la section de fonctionnement	2 916 872,00
RESTES A REALISER	-	040 Opérations d'ordre de section à section	
D001 DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	-	RESTES A REALISER	-
		1068 AFFECTATION DU RESULTAT	
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	2 916 872,00	R001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	-
		TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	2 916 872,00

En conséquence, je vous propose :

- D'approuver la décision modificative budgétaire n°1 à l'exercice 2025 du budget principal du Syndical

Je vous prie de bien vouloir en délibérer